



CONTRAT MENSUEL VIEUX PORT 2026

AVANTAGES ET CONDITIONS

Conditions particulières en capitainerie
*En fonction des places disponibles

DEMANDE DE CONTRAT

Inscription en liste d'attente saisonnière :

- L'enregistrement est ouvert le 1er juillet de l'année précédant la saison et clos le 31 mars de l'année en question (conformément au règlement de service de Port Haliguen).
- les demandes doivent être formulées par écrit en indiquant :
 - vos coordonnées complètes : nom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail
 - les dates de début et de fin de contrat souhaitées
 - les caractéristiques du bateau nom, modèle, longueur maximale, largeur, tirant d'eau

Une confirmation d'inscription en liste d'attente est transmise en retour par email et doit être conservée.

Extrait des tarifs 2026 en euros TTC

Monocoque	CATEGORIE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Longueur	maxi	5.99	6.49	6.99	7.49	7.99	8.49	8.99	9.49	9.99	10.49
Largeur	maxi	2.30	2.45	2.60	2.70	2.80	2.95	3.10	3.25	3.40	3.55
Surface	maxi	13,78	15,90	18,17	20,22	22,37	25,05	27,87	30,84	33,97	37,24
Basse-saison Janvier, février, mars, novembre, décembre		105	117	130	142	155	169	183	197	211	226
Moyenne-saison Avril, mai, juin, septembre, octobre		171	190	210	230	252	273	296	319	342	367
Haute-saison Juillet & Août		348	387	427	469	512	557	602	649	697	746

Votre programme de navigation sera rythmée par l'ouverture du bassin à flot

Accessible par une porte seuil environ 7 heures par marée,

le bassin à flot du Vieux Port est en eau en permanence pour des **bateaux jusqu'à 7,99 mètres environ dont le tirant d'eau n'excède pas 2 mètres.**

Il dispose de catway et de linéaire avec quelques points d'avitaillement en eau et électricité, bloc sanitaires (darse du Porigo) est situé à 300 mètres.

CONDITIONS

Contract saisonnier à flot sur demande de réservation, allant de 1 semaine à 11 mois consécutifs maximum

Règlement comptant, ou prélèvement automatique possible selon la durée du contrat.
Chèques vacances acceptés

AVANTAGES

20 % sur 1 aller/retour 24h du 01/09 au 28/02

(pour tout plaisancier titulaire d'un contrat à flot au port pendant cette période et hors mise à terre sur remorque)



Accès gratuit aux services liés à la **carte Plaisance Morbihan** dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan : accès sanitaires, wifi, points Nautics, capitainerie numérique ...

Accès gratuit au gril d'échouage

Accès gratuit à la cale de mise à l'eau

Accès gratuit aux pompes à eaux noires :

BONUS attribution de points Nautics pour toute utilisation (avec un maximum de 30 points dans l'année)

Est attribué à tous les titulaires d'un contrat mensuel à flot de plus de 4 mois consécutifs incluant juin, juillet et août.

Accès au réseau Passeport Escales



Sous condition de déclaration d'avis de croisière avant 12h :

- Nombre de nuitées illimité à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum à chaque escale dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan (sauf Houat et Hoedic : 1 nuitée /an hors juillet et août)
- 4 nuitées offertes dans chacun des ports partenaires du réseau Passeport Escales, à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum.
- Entre le 1er mai et le 30 septembre : **BONUS escales**
 - 8 nuitées d'absence déclarées en continu = 2 nuitées bonus
 - 15 nuitées d'absence déclarées en continu = 6 nuitées bonus
- Les nuitées bonus sont à utiliser dans tous les ports du réseau hors ports de la Compagnie des Ports du Morbihan avant le 31 décembre de l'année en cours
- 1 nuitée bonus maximum par port

Pour tout contrat inférieur à 1 mois, les 7 premiers jours sont facturés au tarif PASSAGE

Contact : 02 97 50 20 56

port-haliguen@compagniedesportsdumorbihan.fr

www.port-haliguen.com

SAPL COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

Capital social 32 396 170 € - SIREN : 317 823 409 - RCS Vannes

Siege social : Hôtel du département - Vannes

Correspondance au 18 rue Alain Gerbault - CS 62221 - 56006 Vannes Cedex